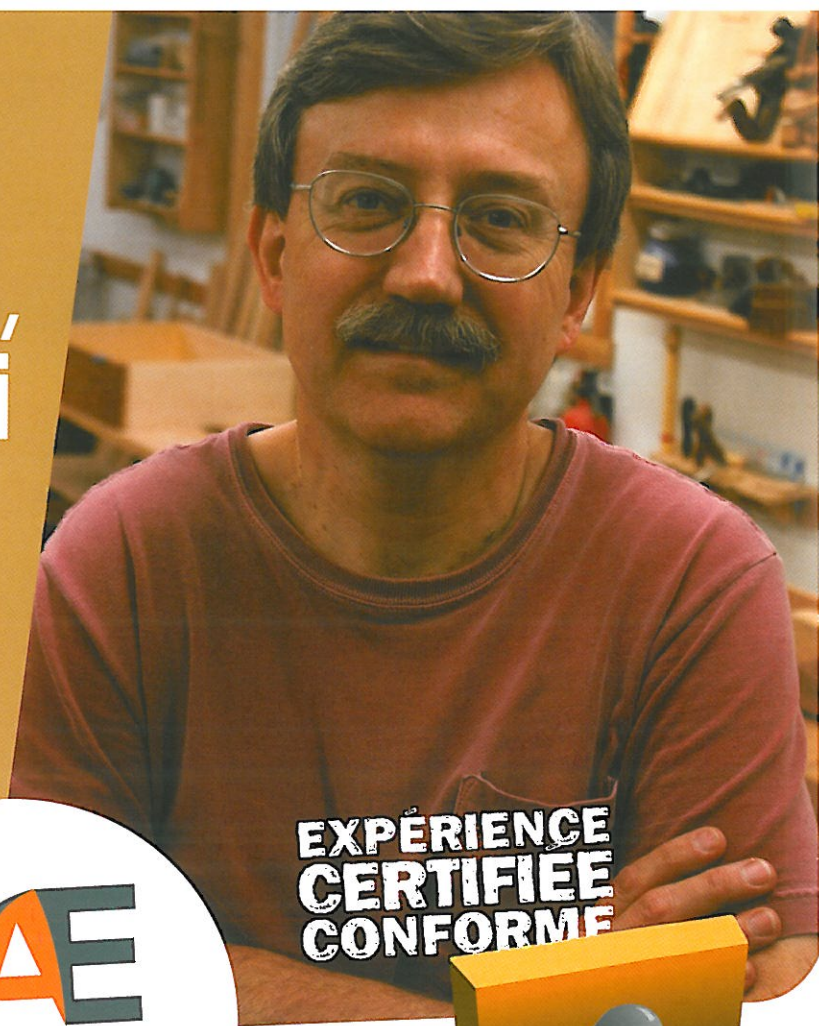


# La VAE, pourquoi pas vous ?



Validation des Acquis  
de l'Expérience

## LA VAE, C'EST QUOI ?

La Validation des Acquis de l'Expérience, c'est la reconnaissance officielle des compétences que l'on a acquises tout au long de sa vie.

Elle est définie dans la loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002.

### ⇒ LA VAE est un droit ouvert à tous :

Que l'on soit salariés, demandeurs d'emploi, non-salariés (commerçants, collaborateurs de commerçant, professions libérales, agriculteurs ou artisans...) ou encore bénévoles.

Seules deux conditions sont à réunir pour entrer dans le dispositif : avoir au moins trois ans d'expérience et viser une certification en lien avec cette expérience.

### La VAE permet d'obtenir : \*

- un diplôme ou titre professionnel délivré par l'Etat,
- un diplôme délivré au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur,
- un titre d'un organisme de formation public, consulaire ou privé,
- un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) délivré par une branche professionnelle.

### ⇒ Une aide peut vous être proposée pour mener à bien votre projet.

→ Les certifications accessibles par la Validation des Acquis de l'Expérience sont enregistrées ou en cours d'enregistrement dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles : (RNCP)

<http://www.cncp.gouv.fr>

\*Reportez vous aux fiches des différents certificateurs pour plus d'informations.

# La VAE, pourquoi pas vous ?



## LA VAE, COMMENT FAIRE ? LES 4 ÉTAPES DE LA VAE



S'informer  
et contacter le service valideur



Monter son dossier



Faire valider son expérience  
par le jury



Poursuivre son projet

## QUI PEUT VOUS AIDER ?

Pour monter un dossier, un accompagnateur peut vous aider à décrire les activités que vous avez exercées durant votre vie professionnelle.

### ⇒ Est-ce gratuit ?

Selon votre situation et la certification visée, l'Etat, le Conseil Régional, Pôle Emploi, votre entreprise ou l'OPACIF (Fongécif...) peuvent financer votre VAE.

### CONSEIL

N'hésitez pas à demander conseil pour la prise en charge financière de votre VAE.

Selon le métier recherché, plusieurs services valideurs peuvent délivrer une certification. N'hésitez pas à vous rendre dans le **Point Info Conseil** le plus proche de chez vous !

[www.vae-npdc.fr](http://www.vae-npdc.fr)

### ■ CENTRE DE VALIDATION

Pour certains certificateurs, structure à contacter pour engager la démarche.

### ■ CERFA

Document administratif pour engager la démarche auprès de certains ministères.

### ■ CERTIFICATEUR

Structure qui délivre une certification.

### ■ CERTIFICATION

Diplôme ou titre ou CQP.

### ■ DSPP

Document de Synthèse de Pratiques Professionnelles à compléter pour le ministère chargé de l'emploi.

### ■ LIVRET 1

Document à compléter pour engager la démarche auprès de certains ministères.

### ■ LIVRET 2

Document à compléter pour prouver son expérience.

### ■ RECEVABILITÉ

Autorisation pour continuer la démarche VAE.

### ■ RÉFÉRENTIEL

Document réglementaire qui définit les compétences attendues pour une certification.

## GLOSSAIRE